



Abandon de domicile conjugal

Par **mariejo53**, le **23/01/2013 à 15:22**

bonjour.rndes questions j en ai beaucoup.rnvoila mon mari ma quitter décembre 2011.rnabandon du domicile .rnil veut pas le divorce et moi je suis a la maison avec deux de mes enfants 18 et 20 ans .rnmoi j ai repris le travail car depuis 1991 je n ai plus travaillé. j ai un contrat cui cae qui va se terminer 600 euros par moi .6 mois de travail.rnbref... alors je reste dans la maison nous deux somme propriétaire en faite c est lui qui règle tout loyer ex.....rnma question que doit je faire ?.rne je ne sais pas j ai beaucoup de question mais les avocats coûte trop chère .rn**merci**

Par **stephane51**, le **12/02/2013 à 23:53**

Bonjour, rnsi votre mari continue à payer les mensualités de la maison, laissez le faire... rnSi vous souhaitez divorcer : vos enfants poursuivent ils leurs études ? Votre mari subvient il à vos besoins ? Gagne t il correctement sa vie ?

Par **amajuris**, le **13/02/2013 à 00:11**

bst,rnau bout de 2 ans de séparation effective, vous pourrez demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal.rnle juge ne peut s'y opposer.rncdt